

PROJET DE DELIBERATION

Conseil Municipal du 03 février 2022

Ressources humaines N°006-2022 : Modification du tableau des effectifs-
Suppression et création d'emploi

Madame Elisabeth BAILLY, Maire-adjointe déléguée au personnel et à l'économie sociale et solidaire expose :

Aux termes de la loi N° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet ou temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations de fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération en date du 26 septembre 2012 portant création du poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe ;Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 1^{er} février 2022

Afin de permettre la nomination d'un fonctionnaire territorial, suite à réussite à concours, correspondant aux fonctions occupées, il est nécessaire de supprimer un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe et de créer un poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe, catégorie C, cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE SUPPRIMER** le poste d'adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} classe ;

- **DE CREER** un poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe, cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine, catégorie C ;

- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget ;

- **DE DIRE** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} avril 2022 ;